



Françoise Roche

Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

COMMUNIQUE

La satisfaction d'être plagié !

Il est arrivé que le SNCA e.i.L. Convergence soit reçu par les pouvoirs publics qui l'écoutaient avec attention. Puis, il est advenu que, malgré ses sollicitations réitérées et argumentées, il ne soit plus reçu du tout ... Il constate, cependant, que ce qu'il a dit et écrit a fini par produire les résultats dont il revendiquait la concrétisation, en particulier en ce qui concerne **le décrochage des jeunes et la titularisation des contractuels**. Le SNCA e.i.L. Convergence se doit donc de dire pourquoi il ne s'offusque pas d'avoir été plagié.

Décrochage et plateforme de suivi et d'appui

Sous les signatures de 5 ministres (Education Nationale, Défense, Intérieur, Travail, Agriculture), le **BO** du 10 février 2011 a mis en place **les plateformes de suivi et d'appui, destinées à amplifier la réinsertion** dans le *cursus* d'éducation et de formation, des jeunes, de 16 ans et plus, sortis, sans aucun diplôme, du système scolaire. Dans ce processus de réinsertion, la MGIEN figure en bonne place comme, depuis toujours, le préconise le SNCA e.i.L. Convergence. En outre, ces plateformes qui seront pilotées par des Inspecteurs d'Académie désignés par les préfets, ressemblent à s'y méprendre à ce qui s'est construit dans l'académie de VERSAILLES où, dans le cadre d'une intersyndicale, le SNCA e.i.L. Convergence a toujours travaillé à la défense et à la promotion de la MGIEN et de ses personnels. Il reste qu'à de rares exceptions près, comme VERSAILLES, les académies n'ont pas été, ces dernières années, très attentives au fonctionnement, voire au maintien, de la MGIEN. Si la volonté politique est bien de prévenir le décrochage, ou d'y remédier quand il s'est produit, **il va falloir reconstruire le tissu MGIEN sur tout le territoire**. Cette reconstruction, indispensable à la réussite de la lutte contre le décrochage de la jeunesse, sera la justification, on ne peut plus éloquente, de **l'engagement indéfectible du SNCA e.i.L. Convergence aux côtés des personnels de la MGIEN**, depuis 2004, quand, par faute de financement, elle était sur le point de sombrer et, avec elle, la volonté de sauver de la rue et du désespoir une jeunesse à l'abandon. **En 7 ans, la MGIEN, malmenée par l'Institution scolaire au point de risquer d'en périr, s'est imposée comme le meilleur outil pour lutter contre le décrochage et se trouve au centre du projet destiné à redonner le sens de la réussite aux jeunes qui en ont été privés.**

Titularisation des contractuels

En revendiquant pour les agents contractuels de la Fonction Publique, en particulier ceux de l'Education Nationale, la mise en place de CDI, le SNCA e.i.L. Convergence a toujours affirmé que **ces contrats qui rendent leur dignité aux contractuels et leur assurent moins de précarité, ne devaient être qu'une étape avant la titularisation par concours de ces personnels.**

Même s'il ne sera pas convié à apposer sa signature à la fin du texte, sur ces deux points, cependant, le projet de loi du 1^{er} mars 2011, donne encore raison au SNCA e.i.L. Convergence,

En effet, dans les 4 ans à venir, 100000 agents des 3 Fonctions Publiques signeront des CDI. Cette possibilité sera offerte après 4 ans de CDD, au lieu de 6 comme aujourd'hui.

D'autre part, 40 à 50 000 agents contractuels seront appelés, dans le même temps, à la titularisation par concours. Les échéances du calendrier font que, dès avril 2012, ces concours seront ouverts. Bien entendu, **le SNCA e.i.L. Convergence veillera à ce que cette loi qui sera votée au printemps, ne reste pas lettre morte, comme tant d'autres, et que les concours soient bien mis en place pour tous les contractuels, sans en excepter certains,** comme ce fut le cas lors de l'établissement des CDI dans la Fonction Publique : alors, les contractuels de la MGIEN et des GRETA, en particulier, en avaient été écartés, et il avait fallu batailler pour qu'ils en bénéficient également.

Si le SNCA e.i.L. Convergence se félicite sans réserve de voir ses revendications, qui sont celles de ses adhérents et des personnels concernés, prises en compte, si il peut, sans aucune amertume, constater que le plagiat dont il est l'objet, et parce que c'est un plagiat, et parce qu'il en est l'objet, débouche sur **une amélioration réelle des conditions d'exercice des métiers des personnels** visés tant par le projet de loi sur la titularisation que par la mise en place des plateformes de suivi et d'appui, il ne peut, toutefois, se priver de faire la remarque suivante : **l'inconséquence de ceux qui sont en charge de l'Etat vaut bien celle des organisations syndicales représentatives.** En effet, les unes et les autres n'aboutissent-ils pas à un accord dans des termes qui sont ceux empruntés à un absent dont chacune et chacun feint superbement (et bêtement) d'ignorer l'existence ?

Le SNCA e.i.L. Convergence existe : il signe même ce communiqué !

Paris, le 17 mars 2011